

Communiqué COVID-19 – n°30

Lausanne soutient les artisans et les producteurs locaux

La crise du Covid-19 a mis en exergue notre dépendance aux grands réseaux de distribution et leur fragilité. Cette prise de conscience a eu comme conséquence la redécouverte des producteurs locaux et des circuits courts. Afin de poursuivre cet élan, six mesures sont proposées par la Municipalité, marquant sa volonté de soutenir les artisans, les producteurs et les restaurateurs de la région afin de les rapprocher des consommateurs.

La crise du Covid-19 a mis en lumière la solidarité entre producteurs de proximité et consomm'acteurs. Les difficultés économiques auxquelles ont été confrontés les petits commerces en matière d'alimentation et de produits de proximité ont marqué les esprits. Forte de ces enseignements, la Municipalité propose un éventail de mesures visant à soutenir les producteurs, les artisans et les restaurateurs de la région et à les rapprocher des consommateurs. Mise au point sur ses intentions :

- **Mesure 1 - des bancs de marchés dans les parcs et ailleurs** : les producteurs intéressés pourront tenir leur banc de marché gratuitement dans un parc proche des édicules existants, un ou plusieurs jours par semaine. Les acteurs bios seront priorités.
- **Mesure 2 - un magasin « pop-up » pour les producteurs et artisans locaux** : mise à disposition d'une surface de 23 m² à la rue des Escaliers du marché n° 2 afin d'y créer un magasin « pop-up », soit une vitrine pour des produits ou projets locaux. Selon un tournus établi, les nouveaux acteurs locaux pourraient ainsi régulièrement vendre ou présenter gratuitement leurs produits et projets.
- **Mesure 3 - des paniers de produits locaux livrés sur le lieu de travail** : proposition d'une offre de panier de produits locaux au personnel de la Ville de Lausanne. Les paniers seront livrés directement sur le lieu de travail par les associations et producteurs choisis. Un appel à candidature sera réalisé pour sélectionner les partenaires.
- **Mesure 4 - une aide à la création de nouvelles structures d'agriculture contractuelle de proximité (ACP)** : proposition d'un soutien financier pour la création de nouvelles structures ACP qui distribueront leurs produits à Lausanne.
- **Mesure 5 - des bons d'achat « Vins de Lausanne » pour tout nouveau contrat ACP** : émission d'un bon de CHF 50.- à faire valoir sur les « Vins de Lausanne » pour tout résident contractant un nouvel abonnement pour un panier ACP.
- **Mesure 6 - une offre « Vins de Lausanne » pour les établissements publics lausannois** : octroi d'une réduction de 50% aux établissements publics installés sur la commune de Lausanne qui commanderont les Vins de Lausanne pendant une période à définir durant l'automne 2020.

Ces mesures seront présentées plus en détail au fur et à mesure de leur réalisation. Elles prendront vie notamment selon l'intérêt des partenaires et font écho à la mise en œuvre de la politique agricole urbaine de la Ville de Lausanne.

La Municipalité de Lausanne

Renseignements complémentaires :

Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et l'architecture,
+41 21 315 52 00 | +41 79 647 99 85

Lausanne, le 30 juin 2020